



FONDS DE
GARANTIE
DES VICTIMES

Règlement de la consultation

Réhabilitation d'un ensemble immobilier situé 3/9/15 Rue Jacques Hillairet, Paris XII

Marché n°SCI2026-11

Pouvoir adjudicateur
Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de Dommages (FGAO)
64 bis avenue Aubert
94682 Vincennes cedex
<https://www.fondsdegarantie.fr/>

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

16/11/2026 à 12h00

Objet et étendue de la consultation	
Objet	Réhabilitation d'un ensemble immobilier situé au 3/9/15 rue Jacques HILLAIRET à PARIS XII.
Procédure de mise en concurrence	Marché passé selon une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique.
Forme du marché - Technique achat	Le contrat est régi par les articles R.2162-1 à R.2162-6 du code de la commande publique. Pour les lots 1 et 2, le marché s'exécute en prestations à prix forfaitaires. Pour le lot 3, le marché s'exécute par l'émission de bons de commandes (R. 2162-13 et R. 2162-14 du CCP) et en prestations à prix forfaitaires Pour chaque lot, le marché est mono-attributaire
Allotissement	Le présent marché est alloti comme suit : • Lot 01 : Gros œuvre - Désamiantage - Ravalement - Peinture - Serrurerie • Lot 02 : Menuiseries extérieures -Menuiseries métalliques • Lot 03 : Electricité - Ventilation - Désenfumage - Contrôle d'accès Les candidats peuvent déposer une offre pour chaque lot. Un candidat peut se voir attribuer un ou plusieurs lots.
Montant de la partie à bons de commande	Pour le lot 03, le montant de la partie à bons de commande est sans montant minimum et avec un montant maximum de 40 000€HT.
Durée	Le marché est conclu pour une durée de 18 mois.
Variantes	Pour le lot n°02, en application de l'article R. 2151-9 du code de la commande publique, le FGAO impose que les soumissionnaires proposent la variante suivante : Variante menuiseries extérieures pvc et coffres VR intérieurs en bois (Article 2.13 du CCTP lot 02) La présentation d'une offre de base, correspondant à la mise en place de menuiserie + volets roulants intégrés (Article 2.2.4 du CCTP lot 02), est également exigée. La variante permet aux soumissionnaires de proposer au FGAO une solution ou des moyens, autres que ceux fixés dans le cahier des charges, pour effectuer les prestations attendues.

Présentation des candidatures et des offres	
Contenu du DCE	01- Règlement de la consultation 02- Dossier de candidature 03- Contrat 04a- CCTP Prescriptions communes 04b- CCTP Lot 01 04c- CCTP Lot 02 04d- CCTP Lot 03 04e- Planning 04f- Annexes CCTP 05- Annexe financière 06- Cadre de réponse technique 07- Déclaration sous-traitance 08- Habilitation Mandataire en cas de groupement 09- Charte d'utilisation de l'IA 10- Attestation de visite des lieux 11- Charte chantier propre
Délai de validité des offres	180 jours
Groupements	Les groupements sont autorisés. Si le marché est attribué à un groupement conjoint, le mandataire conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement. En application de l'article R2142-21 du code de la commande publique, un candidat ne peut pas se présenter en tant que candidat individuel <u>et</u> membres d'un ou plusieurs groupements ou en tant que membre de plusieurs groupements. Si un tel cas se présentait, la candidature concernée sera immédiatement rejetée.
Présentation des candidatures	Les candidats produiront un dossier de candidatures comportant les éléments suivants : • Le dossier de candidature complété ; • Le cas échéant, une délégation de pouvoir ; • En cas de groupement, le document d'habilitation du mandataire signé par l'ensemble des membres du groupement ; • Les attestations d'assurance de responsabilité professionnelle et décennale ; • Une attestation de régularité fiscale ; • Une attestation de vigilance ; • La liste nominative des salariés étrangers ou une attestation sur l'honneur de non emploi. • Les déclarations de sous-traitance le cas échéant. En cas de cotraitance ou de sous-traitance, les documents mentionnés ci-dessus doivent être joints au dossier de candidature pour chaque cotraitant et chaque sous-traitant.
Présentation des offres	<u>Les candidats déposeront à l'appui de leur offre un dossier comprenant :</u> - Le cadre de réponse technique intégralement complété - Le contrat - Le bordereau des prix (en version Excel) intégralement complété sans modifications de la trame - Un PCA (Plan de continuité d'activité) - L'attestation de visite des lieux <u>Qualifications obligatoires :</u> Les candidats doivent obligatoirement présenter les certifications suivantes (ou équivalent) : • LOT 01 - GROS-OEUVRE - DÉSAMANTAGE -1552 - Traitement de l'Amiante -2111 ou supérieure - Maçonnerie et ouvrage en béton armé -2141 ou supérieure - Transformation en maçonnerie -4411 ou supérieure - Serrurerie - métallerie, avec mention RGE • LOT 02 - MENUISERIES EXTÉRIEURES -3511 ou supérieure - Menuiseries extérieures, avec mention RGE • LOT 03 - ELECTRICITÉ - CHAUFFAGE - VENTILATION -QUALIFELEC - Logement Commerce Petit Tertiaire - Radiateurs électriques dont régulation. et/ou QUALIFELEC - Logement Commerce Petit Tertiaire - SEH - Sécurité Electrique Habitat -5312 - Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m2
Niveaux minimaux de capacité si besoin	

	En l'absence de ces qualifications, l'offre pourra être jugée irrégulière.																								
Critères de sélections des offres	<table><tr><th>N°</th><th>Critères</th><th>Pondération</th></tr><tr><td>1</td><td>Valeur technique de l'offre :</td><td>60%</td></tr><tr><td></td><td>Sous critère 1 : Moyens humains et matériels</td><td>15%</td></tr><tr><td></td><td>Sous critère 2 : Méthodologie d'intervention et gestion de la coactivité et des occupants</td><td>20%</td></tr><tr><td></td><td>Sous-critère 3 : Présentation des réalisations antérieures</td><td>10%</td></tr><tr><td></td><td>Sous critère 4 : Gestion des délais</td><td>10%</td></tr><tr><td></td><td>Sous-critère 5 : Engagements RSE</td><td>5%</td></tr><tr><td>2</td><td>Prix des prestations</td><td>40%</td></tr></table> La note prix sera calculée de la manière suivante : Méthode classique : (Prix le plus bas / prix de l'offre examinée du candidat) x coefficient En application de l'article R. 2161-4 du code de la commande publique, le Fonds de Garantie se réserve la possibilité d'examiner les offres avant les candidatures dans le respect des conditions déterminées par cet article.	N°	Critères	Pondération	1	Valeur technique de l'offre :	60%		Sous critère 1 : Moyens humains et matériels	15%		Sous critère 2 : Méthodologie d'intervention et gestion de la coactivité et des occupants	20%		Sous-critère 3 : Présentation des réalisations antérieures	10%		Sous critère 4 : Gestion des délais	10%		Sous-critère 5 : Engagements RSE	5%	2	Prix des prestations	40%
N°	Critères	Pondération																							
1	Valeur technique de l'offre :	60%																							
	Sous critère 1 : Moyens humains et matériels	15%																							
	Sous critère 2 : Méthodologie d'intervention et gestion de la coactivité et des occupants	20%																							
	Sous-critère 3 : Présentation des réalisations antérieures	10%																							
	Sous critère 4 : Gestion des délais	10%																							
	Sous-critère 5 : Engagements RSE	5%																							
2	Prix des prestations	40%																							
Négociations	Pour chaque lot, en application de l'article R. 2123-5, le FGAO se réserve la possibilité de négocier avec les soumissionnaires dont l'offre aura été jugée régulière. La négociation se déroulera avec les 3 candidats classés premiers après une première analyse des offres. Néanmoins, le FGAO pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.																								
Conditions d'envoi et de remise des plis																									
Modalités pratiques	Le dossier est téléchargeable sur l'url suivante : https://www.fondsdegarantie.fr/espace-marches-publics/ Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les opérateurs économiques devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : - Fichiers compressés au standard *.zip (lisibles par Winzip, Quickzip) - Adobe® Acrobat® *.pdf (lisibles par le logiciel Adobe Reader) *.doc ou *.xls version 2000-2003 (lisibles par Microsoft Office ou OpenOffice) - Rich Text Format *.rtf Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, . . .). Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé à l'entreprise de créer un compte sur la plateforme de dématérialisation où il renseignera notamment le nom de l'organisme soumissionnaire, et une adresse électronique afin de la tenir informée des modifications éventuelles intervenant en cours d'une procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues, . . .). <u>Il est également conseillé aux candidats de s'identifier via une adresse mail « générique » ou accessible à plusieurs membres de la société afin d'éviter, en période de congés notamment, de manquer la communication d'informations ou encore de dépasser des délais limites de réponse.</u> Le candidat est informé que seul l'exemplaire du dossier de consultation détenu par le pouvoir adjudicateur fait foi.																								
Dépôt des offres	Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique uniquement à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm <u>Le candidat veille à déposer son offre sur l'objet de marché correspondant. En cas d'erreur de dépôt, son offre pourrait être éliminée si la régularisation s'avérait impossible.</u>																								

	Le candidat déposera son offre dans des formats standards de type : *.docx, *.xlsx, *.pptx, *.pdf, *.zip, etc... . La signature électronique au moment du dépôt de l'offre n'est pas exigée. Les plis seront analysés au moyen de l'antivirus Sophos. Endpoint security version 10. En cas de détection d'un virus, le FGAO ouvrira la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci ait été transmise dans les délais de la remise de l'offre.
Copie de sauvegarde	La remise d'une copie de sauvegarde est facultative. Les copies de sauvegarde des offres, sous pli cacheté, devront être remises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. Les plis qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs. Les plis devront être adressés par lettre recommandée avec accusé de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remis contre récépissé à l'adresse ci-dessous. Les plis porteront les mentions suivantes : Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires Service achats et marchés publics Objet Candidat : Copie de sauvegarde
Conditions de la consultation	
Visite sur site	Des visites sont prévues le 4 Novembre 2026 à 10h00, 15 Rue Jacques Hillairet PARIS 12. Cette visite est obligatoire. Les candidats qui souhaitent participer à la visite doivent en informer le FGAO au plus tard le 2 novembre 2026, aux adresses suivantes : immobilier@fgvictimes.fr et achats@fgvictimes.fr
Renseignements complémentaires / réserves sur les clauses contractuelles / modification du DCE	Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude ou émettre d'éventuelles réserves, les candidats devront faire parvenir une demande écrite sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur 12 jours avant la date limite de remise des offres. Une réponse sera adressée à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation (hors téléchargements anonymes), au plus tard 6 jours avant la date de remise des offres. Au plus tard, 6 jours avant la date de remise des plis, le pouvoir adjudicateur peut apporter des modifications au dossier de consultation. Les candidats doivent répondre sur la base de ce nouveau dossier. En cas de modifications trop importantes, la date limite de remise sera modifiée.
Signature du contrat	La clôture de la procédure implique au titulaire pressenti : - De remettre toutes les attestations administratives à jour au FGAO dans un délai de 5 jours maximum suivant la demande du FGAO ; - De retourner le contrat signé dans un délai indiqué par le FGAO En cas de refus ou d'absence de réponse du titulaire pressenti dans les délais susmentionnés, le FGAO pourra attribuer le contrat au candidat classé au rang suivant.